



Point de vue depuis le sommet du mont Beuvray, belvédère exceptionnel sur les paysages agricoles et forestiers du Morvan
cliché Bibracte, Antoine Maillier, n°99437

Communiqué de presse

Le 30 août 2022

Le label Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets renouvelé pour une durée de 6 ans

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a renouvelé le label Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets par décision ministérielle en date du 5 août 2022. Fruit de deux années de concertation avec les acteurs du territoire, le troisième cycle de labellisation s'engage avec des ambitions nettement accrues, tant du point de vue des thématiques embrassées que de celui du territoire considéré.

Lieu historique à forte valeur symbolique – en tant que site de la ville antique de Bibracte, capitale du peuple gaulois éduen au I^{er} siècle avant notre ère – et centre archéologique de référence à l'échelle européenne, le mont Beuvray bénéficie également d'un paysage d'exception. Il est pour cela classé au titre des Sites depuis 1990. C'est à ce titre que **Bibracte – Mont-Beuvray a obtenu en 2007 le label Grand Site de France qui a été renouvelé en 2014**. Sélectif et exigeant, ce label est délivré pour une durée de 6 ans renouvelable par le ministère en charge de la politique des paysages au gestionnaire d'un site remarquable, protégé par son classement au titre de la loi du 2 mai 1930. Il reconnaît sa grande valeur patrimoniale, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur.

Le label Grand Site de France : une distinction pour une gestion durable des plus beaux paysages de France

« Le label "Grand site de France" peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet.



Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. »

(article L341-15-1 du Code de l'Environnement)

Le label Grand Site de France ne se traduit par aucune contrainte réglementaire spécifique. Il reconnaît une démarche collective de préservation de qualité paysagère fondée sur le bon vouloir et l'engagement des parties prenantes.

Depuis son instauration en 2001, ce label exigeant a été remis à seulement 21 Grands Sites. Leurs gestionnaires sont fédérés par le Réseau des Grands Sites de France, association qui regroupe en outre une trentaine de territoires qui travaillent à l'obtention du label. Voir : www.grandsitedefrance.com

La région de Bourgogne-Franche-Comté compte deux sites labellisés (Bibracte – Morvan des Sommets et Solutré – Pouilly – Vergisson), ainsi que quatre autres sur la voie de la labellisation : le Ballon d'Alsace, la Vallée du Hérisson – Plateau des Sept Lacs, Vézelay, les Vignobles et Reculées du Jura.

Une démarche élargie à 12 communes du territoire du « Morvan des Sommets »

Dans le cadre de la préparation du renouvellement du label, un diagnostic paysager associé à une concertation étroite avec les élus locaux ont conduit à proposer un territoire de projet étendu à **douze communes rurales du Parc naturel régional du Morvan formant un ensemble géographique cohérent qui enserme les trois principaux sommets du Morvan** : le Haut-Folin (901 m), Le Préneley (855 m) et le Beuvray (821 m).

Ces communes se répartissent entre le département de la Nièvre (Arleuf, Fâchin, Glux-en-Glenne, Larochemillay, Millay, Poil, Villapourçon) et celui de la Saône-et-Loire (La Comelle, La Grande-Verrière, Roussillon-en-Morvan, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix). Elles concernent trois communautés de communes : Bazois-Loire-Morvan, Grand Autunois-Morvan et Morvan des Sommets et Grands Lacs. Leur territoire s'étend sur environ 42 000 ha pour une population de 3 800 habitants.

Au sein de ce territoire, le **site classé du Mont-Préneley et des Sources de l'Yonne**, propriété du Département de la Nièvre, détient une importance particulière par sa forte valeur patrimoniale complémentaire de celle du mont Beuvray.

Ce changement d'échelle a conduit à adopter une nouvelle dénomination pour le Grand Site de France : **Bibracte – Morvan des Sommets**, qui se substitue à Bibracte – Mont-Beuvray.

Un laboratoire territorial de la transition écologique et solidaire au sein du Parc naturel régional du Morvan

Dans la suite des ambitions affichées lors des précédents cycles de labellisation, le Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets se voit attribuer un rôle de **territoire d'expérimentation au sein du Parc naturel régional du Morvan**. En plus de constituer « l'écrin paysager » de deux sites classés, ce territoire qui correspond à la partie la plus montagneuse du massif du Morvan en exprime toute la valeur patrimoniale sous la forme **d'un paysage remarquable mais menacé**. Il trouve dans la démarche Grand Site de France **un outil particulièrement adapté à sa préservation**.

Une prise en compte volontariste des enjeux de l'agriculture et de la forêt

Trois enjeux prioritaires ayant tous un impact sur la qualité paysagère ont été identifiés :

1. assurer un avenir viable aux exploitations agricoles afin d'enrayer la déprise qui est à l'œuvre depuis un siècle, avec pour conséquence la réduction de moitié de l'espace cultivé et pâturé ;
2. faire advenir des pratiques sylvicoles plus respectueuses des paysages et aptes à assumer l'impact nouveau du changement climatique ;
3. alors que le territoire connaît un regain d'attractivité résidentielle et touristique, mener son développement de façon strictement maîtrisée.

Pour répondre à ces enjeux, cinq axes d'action ont été retenus :

- Axe 1 : mener une gestion exemplaire des sites classés au cœur du territoire de projet
- Axe 2 : œuvrer aux côtés des acteurs du monde de l'agriculture et de la forêt en vue de préserver la qualité paysagère du territoire
- Axe 3 : œuvrer aux côtés des communes et des acteurs du monde des services en vue de préserver les ressources patrimoniales du territoire et de faire du Grand Site de France un territoire attractif et accueillant
- Axe 4 : développer un projet de territoire qui ne laisse aucun habitant de côté
- Axe 5 : évaluer en continu les performances afin d'ajuster les actions et de partager l'expérience

Le choix d'une animation collégiale et d'une méthode de travail souple et agile

L'extension du territoire du projet et le relèvement des ambitions de la démarche imposent de mobiliser un nombre accru d'acteurs. Le schéma proposé pour la gouvernance du projet est soucieux d'un partage large de la concertation et des décisions avec une grande diversité de parties prenantes.

Ce schéma comprend plusieurs instances en plus du **comité exécutif garant de la démarche, qui réunit autour de BIBRACTE EPCC, chef de file, le Parc naturel régional du Morvan et le Département de la Nièvre**. Une petite *équipe opérationnelle* inter-institutionnelle est dédiée à l'animation de la démarche. Une *assemblée des communes* assure le relais avec les habitants. Un *comité stratégique* réunit des correspondants au sein des diverses organisations concernées (services de l'Etat, grandes collectivités, organisations professionnelles, etc.). Un *comité des sages* réunit des experts indépendants. Enfin, une *assemblée plénière* a pour mission de valider les grandes étapes de la démarche.

Le Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets bénéficie aujourd’hui de soutiens spécifiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC). S’y ajoute un appui substantiel de l’Union européenne mobilisé par différents canaux : Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au titre du programme LEADER Morvan et du Partenariat européen d’innovation pour l’agriculture et la foresterie (PEI AGRI) ; programme Horizon 2020 pour la recherche et l’innovation dans le cadre de la participation de BIBRACTE au projet européen de recherche-action INCULTUM.

Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan

« Ce deuxième renouvellement est un encouragement à poursuivre les actions menées en vue de la préservation d’un paysage remarquable mais menacé par le changement climatique et à renforcer l’ancrage territorial de la gestion du Grand Site de France. La démarche trouve un fort écho dans les différents objectifs que nos institutions poursuivent au titre de leurs actions en faveur de la transition écologique et solidaire et nous avons pour ambition d’en faire une vitrine de bonnes pratiques, qui pourront notamment se déployer sur l’ensemble du Morvan. »

Fabien Bazin, président du Département de la Nièvre

« Le renouvellement du label consacre un travail collégial qui s’est déployé sur deux années. C’est une grande satisfaction d’avoir pu mobiliser une grande diversité d’acteurs : les maires des communes concernées pour commencer, mais aussi le monde agricole et ses instances, ou encore les acteurs de la gestion forestière et du tourisme, ainsi que la Région. Sans oublier un appui sans faille des différents services de l’Etat concernés. »

Christian Courault, maire de Poil (Nièvre), une des douze communes du Grand Site de France

« L’assemblée des maires du GSF est une communauté à échelle humaine qui prend tout son sens dans le contexte des changements climatiques et sociétaux que nous vivons. Le territoire élargi du label est une évidence géographique, écologique, économique et démographique. Les outils et méthodologies proposées par la démarche permettent aux maires d’engager des actions concrètes au service de tous les habitants du territoire. »

Claude Baland, président de BIBRACTE EPCC

« L’objectif prioritaire des prochains mois est de démontrer que l’organisation mise en place est pertinente et efficace, afin de pouvoir prolonger les financements indispensables à son fonctionnement pour la durée du cycle de labellisation à venir. Pour cela, la mobilisation de tous les acteurs du territoire est indispensable, et nous leur faisons entière confiance. »

Louis Villaret, Président du Réseau des Grands Sites de France

« Le Réseau des Grands Sites de France félicite le renouvellement de label pour le Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets sur un périmètre élargi cohérent et une gouvernance renouvelée, marque de l’attractivité et du dynamisme du territoire. »

En savoir plus :

- [Décision ministérielle du 5 août 2022 relative au renouvellement du label Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets](#)
- [Dossier soumis au ministère de la Transition écologique pour le renouvellement du label du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets pour la période 2022-2027](#)

Contact presse :

Flore COPPIN – Grand Site de France Bibracte Morvan des Sommets - f.coppin@bibracte.fr – 07 57 48 17 84

Marie LE SCOUR – Réseau des Grands Sites de France - marielescour@grandsitedefrance.com – 01 48 74 39 29

Laurent PAYET – Langage & Projets Conseils laurent@lp-conseils.com – 01 53 26 42 10 – 06 89 95 48 87



Point de vue depuis le sommet du mont Beuvray, qui est un belvédère exceptionnel sur les paysages agricoles et forestiers du Morvan / cliché Bibracte, Antoine Maillier, n°99437



Glux-en-Glenne (Nièvre), plus haut village du Morvan, au cœur du territoire du Grand Site de France / cliché Bibracte, Antoine Maillier, n° 78831



Atelier pratique de repérage sur le réseau exceptionnellement dense de chemins ruraux qui, avec une longueur cumulée de 1.100 km sur les douze communes du territoire du Grand Site de France, contribuent notablement à sa valeur patrimoniale / cliché Bibracte, Antoine Maillier, n° 134697-29



Un ancien chemin de desserte agricole préservé sous le couvert forestier, sur les pentes du mont Beuvray. L'ampleur de la forêt, dont la surface a doublé au cours du XX^e siècle en raison de la déprise agricole, est une caractéristique majeure du paysage du Grand Site de France / cliché Bibracte, Antoine Maillier, n° 134069